

PERMANENT HEADQUARTERS COMMITTEE

Summary Record of Meetings

COMITE DU SIEGE PERMANENT

Compte rendu des Séances

Thursday, 12 December 1946

TWENTY-FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Monday,
9 December 1946, at 7.45 p.m.*

Chairman: Mr. ZULETA ANGEL (Colombia).

Continuation of the discussion of the report of Sub-Committee 1 of the Permanent Headquarters Committee (documents A/SITE/23/Rev.2, A/SITE/Sub.1/3, A/SITE/Sub.1/4, A/69)

Mr. Warren AUSTIN (United States of America) read the text of the United States resolution (document A/SITE/43).

The CHAIRMAN suggested that the Committee should consider the United States proposal in conjunction with the report of the Sub-Committee. He added that since the United States proposal in fact amended the recommendations of that report, it would have to be voted upon before the report itself.

Mr. SAKSIN (Union of Soviet Socialist Republics) inquired of the Chair whether the Committee had the right to consider a proposal which contradicted a unanimous decision of the General Assembly and which would nullify more than one year's work. He suggested that the question should first be referred to the General Committee for a ruling on whether the United States resolution was within the Committee's terms of reference.

The CHAIRMAN pointed out that the Committee made no decisions, but only recommendations which had to be acted upon by the General Assembly. The United States proposal suggesting a postponement of the decision as regards the selection of the site was therefore in no way out of order, but if the USSR representative wished, the Chair was ready to consult the Committee on that question.

Mr. ENTEZAM (Iran) thought that the United States proposal did not contradict any decisions of the General Assembly, particularly in view of the fact that the London decisions of the latter body had been modified during the second part of the present session. If the Com-

Jeudi 12 décembre 1946

VINGT-QUATRIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le lundi,
9 décembre 1946, à 19 h. 45.*

Président: M. ZULETA ANGEL (Colombie).

Suite de la discussion sur le rapport du Sous-Comité 1 du Comité du Siège permanent (documents A/SITE/23/Rev.2, A/SITE/Sub.1/3, A/SITE/Sub.1/4, A/69)

M. Warren AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) donne lecture de la résolution des Etats-Unis d'Amérique (document A/SITE/43).

Le PRÉSIDENT suggère que la commission procède à l'étude de la proposition des Etats-Unis conjointement à celle du rapport du Sous-Comité. Il ajoute que du moment où la proposition américaine apporte des amendements aux recommandations de ce rapport, le Comité sera tenu de voter sur cette proposition avant de voter sur le rapport lui-même.

M. SAKSIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande au Président si le Comité est en droit de juger d'une proposition qui va à l'encontre d'une décision unanime de l'Assemblée générale et qui aurait pour effet d'annuler les résultats de plus d'une année de travail. Il suggère que la proposition soit d'abord renvoyée au Bureau, qui déterminera si la résolution des Etats-Unis est du ressort du Comité.

Le PRÉSIDENT remarque le Comité ne peut prendre aucune décision mais doit se borner à présenter des recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale se prononcera. La proposition américaine concernant l'ajournement de la décision relative au choix du siège est, par conséquent, conforme à la procédure, mais, si tel est le désir du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, il est prêt à soumettre la question au Comité.

M. ENTEZAM (Iran) croit que la proposition des Etats-Unis ne contredit aucune décision de l'Assemblée générale, d'autant plus que les décisions prises à Londres par l'Assemblée ont subi des modifications au cours de la présente session. Si le Comité devait adopter la proposition des

mittee adopted the United States resolution, it would report to the Assembly that it had been unable to fulfil its task.

Mr. VERGARA (Chile) noted that if the United States proposal were adopted, the discussion on the report of the Sub-Committee would become superfluous. The present debate should, therefore, be restricted to the United States resolution.

The CHAIRMAN agreed that the Committee should discuss the question of recommending that a decision on the permanent site should be postponed to the second session of the Assembly.

Mr. SAKSIN (Union of Soviet Socialist Republics) made it clear that he had not pressed for a vote on the question whether the United States proposal was in order. He wished to point out that item 2 of that proposal introduced the new idea of having the Secretary-General make selections among the various sites. Furthermore, the new draft read by Mr. Austin did not propose the elimination of the West Coast site, as had been suggested by the United States representative during the previous meeting of the Committee. The exact text of the United States proposal should be made available to the delegations; in the meantime, the General Committee might be requested to decide whether the Headquarters Committee could consider that proposal at all.

He then accepted the Chairman's suggestion that the Committee should not rise until the present list of speakers had been exhausted.

Mr. SAPRU (India) supported the principles outlined in the statement of the representative of Australia at the previous meeting. The decisions of the Committee should not be influenced by threats that some members would decline to accept them. The unanimity principle, which was appropriate in the Security Council, was out of place in the committees of the General Assembly; democratic procedures should be followed.

The representative of India was opposed to the United States resolution. Nothing had happened to diminish the importance and desirability of reaching a decision on the permanent site at the present session. Although the Indian delegation favoured the San Francisco site, it was ready to have the question decided upon at once, even if such a decision involved the elimination of that site. In case of an unfavourable vote regarding the Presidio site, the Committee could select one of the sites on the East Coast. It did not seem advisable to disregard the report of the Sub-Committee and to leave a matter of policy at the discretion of the Secretary-General.

The Committee should fulfil its mandate and present a definite recommendation to the General Assembly at the present session. A post-

Etats-Unis, il n'aurait qu'à notifier à l'Assemblée qu'il n'a pas pu remplir la tâche qui lui était dévolue.

M. VERGARA (Chili) observe que si l'on adopte la proposition américaine, il devient superflu de discuter du rapport du Sous-Comité. Par conséquent, le débat pourrait être limité à la discussion sur la résolution des Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT fait ressortir que le Comité doit discuter la question de l'ajournement à la prochaine session de la décision relative au siège permanent.

M. SAKSIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) explique qu'il n'a pas voulu forcer un vote sur la question de savoir si la proposition américaine est conforme à la procédure. Il désire toutefois attirer l'attention sur le fait que le point 2 de cette proposition introduit un nouveau fait, à savoir que le Secrétaire général est chargé de choisir entre les différents sites proposés. En outre, le nouveau projet dont M. Austin a donné lecture ne propose pas l'élimination du site de la côte occidentale, comme l'avait suggéré le représentant des Etats-Unis au cours de la dernière séance du Comité. Le texte exact de la proposition américaine devra être mis à la disposition des délégations; entre temps, on pourrait demander au Bureau de décider si le Comité du siège est en droit d'examiner ou non cette proposition.

Il accepte la suggestion du Président que le Comité continue à siéger tant que la liste des orateurs inscrits ne sera pas épuisée.

M. SAPRU (Inde) soutient les principes énoncés dans la déclaration que le représentant de l'Australie a faite au cours de la précédente séance. Les décisions du Comité ne doivent pas être influencées par des commentaires tendant à créer l'impression qu'un certain nombre de membres du Comité ne leur donneraient pas leur approbation. Le principe de l'unanimité, qui convient au Conseil de sécurité, n'a pas sa place dans les commissions de l'Assemblée générale, où la procédure démocratique doit être suivie.

Le représentant de l'Inde s'oppose à la résolution des Etats-Unis. Rien n'est survenu qui diminue l'importance et la nécessité d'arriver à une décision au cours de la présente session, sur la question du siège permanent.

Bien que la délégation hindoue soit favorable au site de San-Francisco, elle est prête à admettre une décision immédiate même si elle devait éliminer ce site. D'ailleurs, si le vote ne favorise pas le site du Presidio, le Comité pourra toujours porter son choix sur un site de la côte est. Il ne paraît pas opportun de ne pas tenir compte du rapport du Sous-Comité et de laisser cette question d'ordre politique à la discrétion du Secrétaire général.

Le Comité doit remplir son mandat et présenter au cours de la présente session des recommandations précises à l'Assemblée générale. Re-

ponement of the decision would serve no purpose. For its part, the Indian delegation would comply cheerfully with the Committee's decision, even if that decision did not favour the West Coast.

Mr. YOUNGER (United Kingdom) supported the position of the representative of India. A decision on the permanent headquarters at the present session of the Assembly was the only acceptable procedure. All the proposed sites had been thoroughly considered by the Preparatory Commission, the first part of the present session of the Assembly, the Headquarters Commission, and the Sub-Committee. The United Kingdom delegation had been hopeful that on the basis of the Sub-Committee's recommendations, the Committee could reach a decision without too much difficulty. The United States delegation itself had made clear the reasons for the selection of the East Coast. Since, on the other hand, there had been numerous arguments in favour of San Francisco, the Committee should decide the question by a vote.

As regards item 2 of the United States proposal, it would not be wise to leave the Secretary-General's decisions on policy which were within the province of the Assembly and of its Committee. The proposed new studies and investigations would hardly supply new facts which would influence the Committee's decision at the second session.

Numerous excellent sites were available for the permanent headquarters. Some of them — notably the ones at Boston — had been eliminated. A good decision, however, still could be reached without too much difficulty. A postponement of the decision would give the impression that the Organization was unable to take important decisions; it would be unfair to the various communities which had offered hospitality to the United Nations, and it would be trying on the Secretariat.

It was clear that a postponement of the decision would not facilitate the selection of the site; neither would it make available new facts or new arguments. The duty of the Committee was to reject the United States resolution, to terminate the discussion, and to take the final votes on the Sub-Committee's recommendations. Since all three of the recommended sites were excellent, it was most unlikely that the decision would be regretted.

Mr. KHALIDY (Iraq) found it difficult to accept the modifications of the United States position. Without committing his delegation, he wished to express the opinion that a postponement was contrary to the best interests of the United Nations. An open decision should be arrived at by the Committee at an open meeting; no democratic decision was possible in private conference. A postponement might even result in the selection of a European site.

tarder cette décision ne servirait aucun but pratique. En ce qui la concerne, la délégation hindoue s'en tiendra volontiers à la décision du Comité même si elle ne favorise pas la côte occidentale.

M. YOUNGER (Royaume-Uni) appuie l'attitude du représentant de l'Inde. La seule procédure acceptable est de prendre, au cours de la présente session, une décision en ce qui concerne le choix du site permanent. Tous les sites proposés ont été étudiés avec soin par la Commission préparatoire, par le Comité du siège permanent, par le Sous-Comité, et au cours des premières séances de la présente session. La délégation du Royaume-Uni avait espéré qu'en tenant compte des recommandations du Sous-Comité, le Comité en arriverait sans grandes difficultés à une décision. La délégation des Etats-Unis, elle-même, a précisé les raisons qui militent en faveur de la côte est. Puisqu'il existe, d'autre part, de nombreux arguments en faveur de San-Francisco, le Comité n'a plus qu'à en décider au moyen du vote.

En ce qui concerne le point 2 de la résolution des Etats-Unis, il ne serait pas prudent de laisser au Secrétaire général le soin de prendre des décisions sur un sujet d'ordre politique qui entre davantage dans le cadre de l'Assemblée et de ses commissions. Les nouvelles études et enquêtes proposées n'apporteront guère de faits nouveaux susceptibles d'influencer la décision du Comité lors de la deuxième session.

De nombreux sites sont disponibles pour le siège permanent. Quelques-uns d'entre eux, et notamment ceux de Boston, ont été éliminés. On peut, quand même, arriver à une décision acceptable sans grandes difficultés. Retarder la décision donnerait l'impression que l'Organisation n'est pas capable de prendre des décisions importantes; ce serait à la fois faire injure aux diverses régions qui ont offert l'hospitalité aux Nations Unies et porter préjudice au Secrétariat.

Il est clair qu'un ajournement de la décision ne rendra pas le choix du site plus facile, et qu'il ne s'ensuivra ni fait nouveau ni argument neuf. Le Comité doit rejeter la résolution des Etats-Unis, terminer ses débats, et mettre au scrutin les recommandations du Sous-Comité. Du moment où les trois sites recommandés sont excellents, il est peu probable que l'on ait à regretter d'avoir pris une décision.

M. KHALIDY (Irak) éprouve une difficulté à accepter le revirement des Etats-Unis. Sans vouloir engager sa délégation, il exprime à titre personnel l'opinion qu'un ajournement irait à l'encontre des intérêts véritables de Nations Unies. Une décision ferme doit être prise par le Comité en séance publique; une décision démocratique ne saurait intervenir en séance privée. Au surplus, un ajournement pourrait même avoir pour résultat de faire porter le choix sur un site européen.

Mr. D. WILSON (New Zealand) agreed that a decision on the permanent headquarters should be taken at the present session. It had been a mistake to reopen the question and to send a Sub-Committee on a new inspection tour. The New Zealand delegation was ready to follow the wishes of the majority of the members in the selection of the site. It could not, however, understand the position of the United States of America. Further delays might have a detrimental effect on public opinion. They would also increase the expenses of the eventual move to the permanent headquarters.

The Committee and the General Assembly should decide upon the permanent headquarters at the present session. The proposed sites should be voted upon one by one until the final selection was reached. It was not so important to decide where the headquarters would be as it was to decide when the decision would be made. The members should be ready to accept an open and democratic vote on the question, and the Organization would only gain by a rapid decision.

Mr. WILGRESS (Canada) wished to support the United States proposal. In view of the especially delicate position of the United States of America, the Committee should accept the views of the host country. It had been found that a hasty decision at the present session might be regretted later. The Committee itself was far from unanimous on the problem. One group of the members emphasized the advantages of the San Francisco site; the opponents of that site stressed the problem of distance, but had not agreed on an east coast site. For its own part, the United States delegation must have found it difficult to explore the problem thoroughly during the past few weeks, but the members should be confident that that difficulty would not be repeated at the next session.

As regards the criticism of item 2 of the United States resolution, one solution might be to appoint an advisory committee of representatives of Member States who would assist the Secretary-General in the work. Decisions on policy might still be left to the Assembly itself. At any rate, the decision was so important that a postponement seemed preferable to a wrong decision. It would be a difficult step for the Committee, but it might prove eventually to have been wise.

Mr. ROBLEDO (Colombia) was opposed to the United States resolution, particularly because of its possible detrimental effect on public opinion. Previous fact-finding missions had not facilitated the task of the Committee; and it seemed that no new important facts could change the situation. A one year postponement

M. D. WILSON (Nouvelle-Zélande) est d'avis qu'une décision concernant le site permanent doit être prise au cours de la présente session. Cela a déjà été une erreur de rouvrir la question et d'envoyer un sous-comité en tournée d'inspection. La délégation de la Nouvelle-Zélande est prête à suivre la décision de la majorité lorsqu'elle se sera exprimée sur le choix d'un site. Elle ne peut toutefois pas comprendre l'attitude des Etats-Unis. De nouveaux délais auraient un effet désastreux sur l'opinion publique et contribueraient à augmenter les frais du déplacement éventuel vers le siège permanent.

Le Comité et l'Assemblée générale doivent prendre une décision immédiate sur la question du site permanent. On devra procéder au vote sur chacun des sites proposés jusqu'à l'obtention d'un vote définitif. Il importe, d'ailleurs, moins de décider de l'emplacement du siège que de prendre une décision à cet égard. Les membres du Comité doivent être prêts à accepter un scrutin ouvert et démocratique sur la question, et l'Organisation ne pourra qu'en bénéficier.

M. WILGRESS (Canada) apporte son appui à la proposition des Etats-Unis. Etant l'hôte des Nations Unies, ce pays se trouve dans une position particulièrement délicate, dont le Comité devrait tenir compte en examinant ses points de vue. Il a été dit qu'une décision hâtive prise à la présente session pourrait être regrettée un jour. D'ailleurs le Comité est loin d'avoir atteint l'unanimité sur cette question. Certaines délégations soulignent les avantages du site de San Francisco, tandis que leurs adversaires mettent en avant la question de distance, bien qu'ils ne soient pas arrivés eux-mêmes à se mettre d'accord sur un site de la côte est. Il estime que la délégation des Etats-Unis n'a pas été en mesure d'accorder à la question toute l'attention désirable au cours des dernières semaines, mais les membres du Comité devront lui faire confiance la prochaine session de l'Assemblée générale.

Pour tenir compte des critiques formulées contre le point 2 de la résolution, on pourrait désigner une commission consultative, composée des représentants des Etats Membres, qui serait chargée d'assister le Secrétaire général dans ses activités, les décisions sur les questions d'ordre politique étant laissées à l'Assemblée elle-même. Quoi qu'il en soit, la question est si importante qu'un ajournement semble préférable à une décision regrettable, et malgré que l'on pourrait dire du Comité qu'il a fait un pas de clerc, on trouverait éventuellement qu'il a été sage de ne pas trop s'avancer.

M. ROBLEDO (Colombie) s'oppose à la résolution des Etats-Unis, notamment en regard des effets désastreux qu'elle pourrait avoir sur l'opinion publique. Les groupes d'études pratiques n'ont pas facilité la tâche du Comité. Il semble que des faits nouveaux ne modifieraient en rien la situation. L'ajournement à l'année

did not seem to be advisable from any point of view. The sites recommended in the report of the Sub-Committee were excellent, and no serious risks were involved in an early decision.

Mr. FONTAINA (Uruguay) observed that the United States delegation must have encountered great difficulties in the selection of a site. He agreed with most of the arguments opposing a postponement; he agreed with some of the arguments in favour of postponement. Whatever decision was taken on the question of the final selection of the site, the Committee should narrow the scope of the additional studies by choosing either the West or the East Coast. It should be made clear that the Committee was not prepared to reconsider all possible sites that might be offered in the United States.

Mr. STOKES (United States of America) suggested that the meeting should rise without a final vote on the United States resolution.

After a short discussion, Mr. ENTEZAM (Iran), the Rapporteur, pointed out that a decision would have to be taken at the following meeting as otherwise there would be no opportunity of presenting the Committee's report to the Assembly.

The CHAIRMAN suggested that the general discussion should be considered closed and that at its next meeting the Committee should vote immediately on the various amendments and resolutions.

Mr. KHALIDY (Iraq) and Mr. STOKES (United States of America) announced that they might find it necessary to state the positions of their delegations.

Mr. FONTAINA (Uruguay) proposed that each speaker should be allowed three minutes in which to state his position.

Mr. D. WILSON (New Zealand) thought that only the representative of the United States of America, and possibly the representative of Iraq, should make statements.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) doubted the wisdom of limiting the debate to those two representatives.

After some discussion, the CHAIRMAN put the question to the vote.

Decision: *The Committee decided that at the twenty-fifth meeting all the representatives with the exception of the representative of the United States should limit their remarks to three minutes.*

The meeting rose at 11.15 p.m.

suivante n'est souhaitable à aucun point de vue. Les sites recommandés par le rapport du Sous-Comité sont excellents et on ne court aucun risque sérieux à prendre une prompte décision.

M. FONTAINA (Uruguay) observe que la délégation des Etats-Unis a vraisemblablement rencontré de grosses difficultés dans le choix d'un site. Pour sa part, il approuve la plupart des arguments contre l'ajournement mais il approuve également certains des arguments qui lui sont favorables. Quel que soit le choix définitif du site, le Comité devra restreindre le champ des nouvelles études en se déclarant ferme pour la côte est ou pour la côte ouest. Il doit être entendu, une fois pour toutes, que le Comité n'envisage pas de reconsidérer tous les sites possibles qui seraient offerts aux Nations Unies.

M. STOKES (Etats-Unis d'Amérique) propose de lever la séance sans procéder à un vote final sur la résolution présentée par sa délégation.

Après une brève discussion M. ENTEZAM (Iran), Rapporteur, rappelle qu'une décision devra être prise au cours de la prochaine séance, sinon il ne sera pas possible de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Comité.

Le PRÉSIDENT suggère que le Comité considère les débats comme terminés pour aujourd'hui et qu'au cours de la prochaine séance, il passe immédiatement au vote sur la résolution et sur les divers amendements proposés.

M. KHALIDY (Irak) et M. STOKES (Etats-Unis d'Amérique) déclarent qu'ils pourraient juger nécessaire de faire connaître la position de leurs délégations respectives.

M. FONTAINA (Uruguay) suggère que chaque orateur soit autorisé à parler trois minutes pour exposer son point de vue.

M. D. WILSON (Nouvelle-Zélande) estime que les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de l'Irak seuls devraient être autorisés à parler.

M. PADILLA NERVO (Mexique) émet un doute sur la possibilité de limiter les débats à ces deux orateurs.

Après une brève discussion, le PRÉSIDENT met la question aux voix.

Décision: *Le Comité décide qu'à la vingt-cinquième séance, les déclarations de tous les représentants, à l'exception du représentant des Etats-Unis, ne devront pas excéder trois minutes.*

La séance est levée à 23 h. 15.